Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 033-200096972-20260428-D03_2026_15-DE

Séance 03-2026 du 28 avril 2026
A la Chartreuse BOMÂLE, St Denis de Pile

Nombre de délégués du syndicat mixte : 10
Nombre de délégués titulaires ou suppléés présents: 8
Nombre de délégués titulaires absents : 5
Nombre de délégués ayant donné pouvoir: 4

Date de convocation : 17/04/2026

2026- 15 VOTE DU BUDGET 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-17,
Vu les statuts du syndicat mixte fermé de la zone d'activité aéroportuaire de Libourne - Saint Emilion

Selon les articles L.1612-1 et L.1612-2 du CGCT, le budget doit être voté avant le 30 avril les années de renouvellement des assemblées délibérantes.
Considérant l'obligation d'organiser préalablement un débat d'orientations budgétaires et étant donné la tenue de ce dernier le 20 avril 2026,
Considérant que les documents budgétaires ont été établis conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à l'exercice 2026,
Considérant que le syndicat vote son budget primitif avec les résultats de l'exercice 2025.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et L.2312-1 et suivants,
Vu l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2021 portant création du syndicat mixte fermé de la zone d'activité aéroportuaire de Libourne Saint Emilion,
Vu les statuts du syndicat mixte fermé de la zone d'activité aéroportuaire de Libourne - Saint Emilion notamment les articles 19 et 20,
Vu la délibération 2023-10 du 12 octobre 2023 relative à la mise en place de la M57 et notamment son article 5 autorisant le président à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.
Vu la délibération 2025- du 20 avril 2026 portant sur le vote des orientations budgétaires,
Vu la notice budgétaire 2026 et le budget principal 2026 annexés,

Sur proposition de M Yannick LE GOUZOUGUEC, vice-président du syndicat mixte fermé de la zone d'activité aéroportuaire de Libourne - Saint Emilion,
L'équilibre par section du budget primitif 2026 du Syndicat mixte fermé de la zone d'activité aéroportuaire de Libourne-Saint Emilion s'établit comme suit :

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 033-200096972-20260428-D03_2026_15-DE

Syndicat mixte fermé de la zone d'activité aéroportuaire de Libourne St Emilion

Section fonctionnement 2026

DEPENSES FONCTIONNEMENT 2026		
Compte	**Libellé**	**BP 2026**
.011	Charges à caractère général	172 377,17 €
.012	Charges de personnels frais assimilés	72 600,00 €
.023	Virement à la section d'investissement	35 850,59 €
.042	Opération d'ordres	55 581,00 €
.65	Charges gestion courante	100,00 €
.66	Charges financières (ICNE)	25 407,18 €
.67	Charges spécifiques	- €
.68	Dotations aux provisions	8 095,93 €
TOTAL		370 011,87 €

RECETTES FONCTIONNEMENT 2026		
Compte	**Libellé**	**BP 2026**
R002	Report fonctionnement	108 080,28
.042	Opérations d'ordre entre sections	55 731,59
70	Produit de services	206 200,00
TOTAL		370 011,87

Section d'investissement 2026

DEPENSES INVESTISSEMENT 2026		
Compte	**Libellé**	**BP 2026**
D001	Résultat solde execution	69 434,72 €
.040	Opérations d'ordre de transfert	55 731,59 €
16	Emprunts dettes assimilées	35 700,00 €
23	Report	70 522,52 €
TOTAL		231 388,83 €

RECETTES INVESTISSEMENT 2026		
Compte	**Libellé**	**BP 2026**
0.10	Excédent de fonctionnement	139 957,24
.021	Virement de la section fonctionnement	35 850,59
.040	Opé d'ordre de transfert	55 581,00
TOTAL		231 388,83

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 033-200096972-20260428-D03_2026_15-DE

Après délibération,
Le comité décide à l'unanimité de :

- voter le budget 2026 et,
- de renouveler l'autorisation pour le président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Le 28/04/2025

Monsieur le vice-président du Syndicat mixte fermé de la zone d'activité aéroportuaire Libourne St Emilion
Yannick LE GOUZOUGUEC

Certifié exécutoire compte tenu de la
*transmission en sous-préfecture
A la date du tampon